Liberté

Égalité Fraternité

IMPOT SUR LES SOCIETES

FORMULAIRE EDI 2572 2022

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES **RELEVE DE SOLDE 2022**

Dénomination

Adresse

CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif

COL - Crédit d'impôt outre mer Logement

CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant

II-C13

II-C14

II-C15

67 Rue Charles LINDBERGH BP 90 76520 BOOS

Le formulaire 2572 est dédié a la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt les demandes de remboursement liées aux créances de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573 - Remplacement des taux à 31 et 28 %par les taux à 27,5 et 26,5 %
- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (RTD), pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (CAC), pour entreprises agricoles exerpant leur activité dans le secteur des cultures permanentes n'utilisant pa Glyphosate (CPG), pour entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (HVE) pour les exercices NOUVEAUTES ouverts à compter du 1er janvier 2021 (voir notice pour les conditions d'application). - Prise en compte de la réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés de presse (PRE) pour les exercices clos à compter du 31/12/2021. SIREN 8 2 3 1 6 9 5 8 6 Exercice social du 01/01/21 au: 31/12/21 I- IS Brut Montant I-A Impôt sur les sociétés au titre de l'exercice I-A01 Impôt sur les sociétés (au taux normal à 27.5%) 27.50 Impôt sur les sociétés (au taux normal à I-A02 26.5%) 7 2 5 26.50 262 3 8 I-A03 Impôt sur les sociétés (au taux réduit) 3 8 120 15.00 7 1 8 I-A04 Impôt sur les plus-values nettes Autre impôt à taux particulier I-A05 I-A06 Total IS Brut 15 980 II-A - Créances non reportables et non restituables IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total. Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS 16 II-A01 17 II-A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputable sur l'IS 18 II-A03 VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos II-A04 PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse 57 Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus II-A05 II-A06 Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05) 0 IS dû après imputation des créances non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A06) 1 5 980 II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs) IMPORTANT: Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer Créances reportables et non restituables II-B01 MEC -Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N dont UE ou EEE II-B02 MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1) Créances res ortables et restituables CIC -Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N montant du préfinancement II-B03 II-B04 CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 montant du préfinancement CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1) COR -Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N II-B06 II-B07 COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1) II-B08 RAD -Report en arrière des déficits au titre de N II-B09 RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1) CIR -Crédit d'impôt recherche au titre de N II-B10 CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1) II-B11 50 II-B12 Nouvelles créances non répertoriées de N II-B13 Type de créance portée dans la ligne II-B11 II-B14 Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive) IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B14) II-B15 15 980 II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exerice IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total II-C01 FOR -Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise 23 II-C02 RAC -Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés II-C03 FAM -Crédit d'impôt famille II-C04 CIN -Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques II-C05 BIO -Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique 45 II-C06 PHO -Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'oeuvres audiovisuelles II-C07 II-C08 ART -Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art CJV -Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo II-C09 CPE -Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique II-C10 CCI -Crédit d'impôt cinéma international II-C11 II-C12 PTR -Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+

montant du préfinancement

montant du préfinancement

II-C16	CAC - Crédit d'impôt création audiovisuelle et cinématographique	86	
II-C17	REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertia		
II-C18	BLC - Crédit d'impôt bailleurs de locaux commerciaux	88	
II-C19	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	89	
II-C20	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glypho		
II-C21	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur envir		
II-C22	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C23	Type de créance portée dans la ligne II C-22	1 ()(0)	
II-C24	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C22 moins les données préfinancement dans la limite de		
II-C25 IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C24) II-D - Acompte de l'exercice			
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements de	éjà obtenus 69 1 5 3 8 0	
II-D02 L'IS à payer (lignes II-C25 - II-D01) est reporté en case 01/ L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C25) est reporté en case 06 II-E - Donnée utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant			
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38 0	
III - Montar	nt de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)	Base taux Montant	
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3.30%	
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières	19	
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne	e III-A01 - III-A02)	
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements de	éjà obtenus	
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - III-A04) est reporté en ligne 03 - L'excédent de	CSB (Ligne III-A04 - III-A03) est reporté en Ligne 08	
IV - Montai	ant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)	Montant	
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Rev	venus Locatifs	
IV-A02			
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements de	éjà obtenus	
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en ligne 04 - L'excéc		
RE	ECAPITIII ARIE DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS AS		
RE	ECAPITULARIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS AS Mor		
	Mor	SSIMILEES ntant restant à payer Excédents constatés	
lm	Mor npôt sur les Sociétés 01	SSIMILEES Itant restant à payer Excédents constatés 6 0 0 0 06	
lm Co	mpôt sur les Sociétés 01 03 03 03 04 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05	SSIMILEES tant restant à payer Excédents constatés 6 0 0 06 08	
lm Co Co	ppôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs Mor	SSIMILEES tant restant à payer Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 09	
lm Co Co	mpôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs otaux Mor 01 03 04 04 05	6 0 0 0 06 08 09 09 09 10	
lm Co Co	ppôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs Mor	6 0 0 0 06 09 09 09 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	
Im Co Co To	pôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs otaux Montant à payer (case 05 - case 10) ou montant total de l'excédent (case 10 - case	6 0 0 0 06 09 09 09 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	
Im Co Co To	mpôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs otaux Montant à payer (case 05 - case 10) ou montant total de l'excédent (case 10 - cas	SSIMILEES Excédents constatés	
Im Co Co To Util	pôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs otaux Montant à payer (case 05 - case 10) ou montant total de l'excédent (case 10 - cas illisation des excédents d'IS et des contributions assimilées ontant de l'excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant	SSIMILEES Excédents constatés	
Im Co Co To Util Mo	mpôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs otaux Montant à payer (case 05 - case 10) ou montant total de l'excédent (case 10 - cas illisation des excédents d'IS et des contributions assimilées ontant de l'excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant emande d'imputation sur échéance future IEF(Impôts ou taxe réglé par cette m	6 0 0 0 06 08 09 09 10 6 0 0 0 12 13	
Im Co Co To Util Mo De	npôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs otaux Montant à payer (case 05 - case 10) ou montant total de l'excédent (case 10 - cas illisation des excédents d'IS et des contributions assimilées ontant de l'excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant emande d'imputation sur échéance future IEF(Impôts ou taxe réglé par cette m	SSIMILEES Excédents constatés	
Im Co Co To Util Mo De Co	Inpôt sur les Sociétés Ontribution Sociale Ontribution sur les Revenus Locatifs Otaux Montant à payer (case 05 - case 10) Ou montant total de l'excédent (case 10 - case) Illisation des excédents d'IS et des contributions assimilées Ontant de l'excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant Date limite de paiement Outribution visée Date limite de paiement	SSIMILEES Excédents constatés	
Im Co Co To Util Mo De Co (Vc	mpôt sur les Sociétés ontribution Sociale ontribution sur les Revenus Locatifs otaux Montant à payer (case 05 - case 10) ou montant total de l'excédent (case 10 - casee 10) ou montant t	SSIMILEES Excédents constatés	
Im Co Co To Util Mo De Co (Vo Rel	Inpôt sur les Sociétés Ontribution Sociale Ontribution sur les Revenus Locatifs Otaux Montant à payer (case 05 - case 10) Ou montant total de l'excédent (case 10 - cas illisation des excédents d'IS et des contributions assimilées Ontant de l'excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant Demande d'imputation sur échéance future IEF(Impôts ou taxe réglé par cette me ontribution visée Date limite de paiement Date limite de paiement Date province des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de IEEENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE	SSIMILEES Excédents constatés	
Im Co Co To Util Mo De Co (Vo Rel	pôt sur les Sociétés Ontribution Sociale Ontribution sur les Revenus Locatifs Otaux Montant à payer (case 05 - case 10) Ou montant total de l'excédent (case 10 - case illisation des excédents d'IS et des contributions assimilées Ontant de l'excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant de mande d'imputation sur échéance future IEF(Impôts ou taxe réglé par cette me ontribution visée Date limite de paiement Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC de me outribution des excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IE re service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à voire demande. Si elle est acceptée, votre échéance de le suitement.	Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 10 12 13 odalité) Montant à Imputer 6,774) F) 14 Le télépaiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée. Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires	
Im Co Co To Util Mo De Co (Vo Rei Votre	pôt sur les Sociétés Ontribution Sociale Ontribution sur les Revenus Locatifs Otaux Montant à payer (case 05 - case 10) Ou montant total de l'excédent (case 10 - cas illisation des excédents d'IS et des contributions assimilées Ontant de l'excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant Date limite de paiement Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes e	Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 10 12 13 odalité) Montant à Imputer (,77A) F) 14 Le télépaiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée. Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée	
Im Co Co To Util Mo De Co (Vo Reie Votre PA Date: Chèqu Vireme	ALEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE Ontribution Sociétés O1 O3 O3 O4 O3 O4 O4 O4 O4 O4 O5 III O0 Montant à payer (case 05 - case 10) Ou montant total de l'excédent (case 10 - case) III Ou montant total de l'excédent (case 10 - case) III Ou montant total de l'excédent (case 10 - case) III Ou montant total de l'excédent (case 10 - case) III Ou montant total de l'excédent (case 10 - case) III Ou montant de l'excédent (case 10 - case) III Ou montant total de l'excédent (case 10 - case) III Ou montan	Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 10 6 0 0 12 13 odalité) Montant à Imputer (,7A) F) Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)	
Util Mo De Coi (Vo Rei Votre Chèqu Vireme	Inpôt sur les Sociétés Intribution Sociale Intribution sur les Revenus Locatifs Intribution des excédents d'IS et des contributions assimilées Intribution des excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant Intribution visée Int	Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 10 6 0 0 12 13 odalité) Montant à Imputer (,7A) F) Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)	
Im Co Co To Util Mo De Co (Vo Rel Votre PA Date : Chèqu Vireme Paieme contrib	Inpôt sur les Sociétés Intribution Sociale Intribution sur les Revenus Locatifs Intribution des excédents d'IS et des contributions assimilées Intribution des excédents d'IS et des contributions assimilées Intribution des excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant Intribution visée Intribution	Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 10 6 0 0 12 13 odalité) Montant à Imputer (77A) F) 14 Le palement sera créditée de la somme que vous avez indiquée. Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI) d'une autre taxe pour acquiter le montant d'IS et des	
Im Co Co To Util Mo De Co (Vo Rel Votre PA Date : Chèqu Vireme Paieme contrib	Inpôt sur les Sociétés Intribution Sociale Intribution sur les Revenus Locatifs Intribution des excédents d'IS et des contributions assimilées Intribution des excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant Intribution visée Int	Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 10 6 0 0 12 13 odalité) Montant à Imputer (,7A) F) Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)	
Util Mo De Coi (Vo Rei Voire PA Date: Chèqu Vireme Paieme contrib	Inpôt sur les Sociétés Intribution Sociale Intribution sur les Revenus Locatifs Intribution des excédents d'IS et des contributions assimilées Intribution des excédents d'IS et des contributions assimilées Intribution des excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant Intribution visée Intribution	Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 10 6 0 0 12 13 odalité) Montant à Imputer (77A) F) 14 Le palement sera créditée de la somme que vous avez indiquée. Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI) d'une autre taxe pour acquiter le montant d'IS et des	
Util Mo De Coi (Vo Rei Voire PA Date: Chèqu Vireme Paieme contrib	Inpôt sur les Sociétés Ontribution Sociale Ontribution sur les Revenus Locatifs Otaux Montant à payer (case 05 - case 10) Ou montant total de l'excédent (case 10 - case illisation des excédents d'IS et des contributions assimilées Ontant de l'excédent imputé sur le premier acopte de l'exercice suivant emande d'imputation sur échéance future IEF(Impôts ou taxe réglé par cette me ontribution visée Date limite de paiement Ous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivant : TVA,TS,TVS,FPC,PEEC emboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IE re service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance d'AIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE O 8 / O 4 / 2 0 2 Étéphone O 2 3 5 6 0 5 7 2 4 Jule Télépaiement Lent du relevé de solde par << Imputation>>. Si vous souhaitez utiliser un trop versé outions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS). Date limite de paiement ADRE RESERVE À L'ADMINISTRATION	Excédents constatés 6 0 0 06 08 09 10 6 0 0 12 13 odalité) Montant à Imputer (77A) F) 14 Le palement sera créditée de la somme que vous avez indiquée. Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI) d'une autre taxe pour acquiter le montant d'IS et des	